

RANDONNEURS D'OISANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2024

(Bourg d'Oisans – Salle Sidérite)

Absents excusés : Marie-Jeanne FRADELIZIO, Michel BONTE, Nadine BONETTI, Gabriel HOSTACHY

I- ASSURANCE MAIF :

Les membres du bureau ont pris contact avec les services de la Maif afin de faire le point sur le contrat d'assurance de l' Association. Il en ressort les points suivants :

La MAIF couvre l'Association en tant que « Personne Morale ». En aucun, la responsabilité du président, des référents, ou des responsables de sortie ne peut être engagée dans la mesure où les règles de sécurité de randonnée sont respectées : Chemins balisés, conditions météorologiques..., ne pas prendre de risques inconsidérés. (Se comporter en bon père de famille).

L'association est assurée en :

- Responsabilité civile :
 - o Adhérents, Invités
 - o Conjointes lors des activités festives (repas, sorties...)
 - o Les bénévoles qui encadrent d'éventuelles manifestations organisées par l'association ainsi que le Public
 - o Prêt de salles
 - o Prêt de matériels avec convention de prêt (franchise 150 €)
- Recours accidents / Assistance et rapatriement :
 - o **Sauf cas d'urgence absolue, toujours contacter la MAIF pour la prise en charge des secours. Une carte a été distribué à chaque référent avec le numéro d'assistance à contacter en cas de besoin (Ambulance, taxi...)**
 - o Prise en charge des frais médicaux après remboursement de la Sécurité Sociale et Mutuelle
- Protection juridique
- Assurance des biens propres à l'association : jusqu'à concurrence de 7 700 €
- Sorties organisées dans le cadre de l'association **validées au préalable par le président** (activités occasionnelles)
 - o Voyages et Sorties à la journée ou sur plusieurs jours (possibilité de nuitées en refuge)
 - o Sorties ski, activités diverses...

Pour un bon fonctionnement, les demandes de validation doivent être transmises au minimum 15 jours avant la date de la sortie au Président.

II- RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Le président rappelle le but de l'association qui a été créée afin de permettre aux randonneurs de pouvoir se réunir et passer un agréable moment. Sorties organisées à la journée, le mardi et le vendredi de chaque semaine avec 5 groupes de niveaux :

Les sorties du mardi doivent respecter les dénivelles prévus au sein du règlement intérieur soit :

Groupe A : Dénivelé maxi 1 200 m
Groupe A cool : Dénivelé maxi : 900 m
Groupe B : Dénivelé maxi : 800/900 m
Groupe C : Dénivelé maxi : 600 m
Groupe D : Très peu de dénivelé

Possibilité d'extension le vendredi, toujours sur des chemins balisés. Pas d'escalade, ni de via ferrata.

Les sorties sont inscrites sur le site internet de l'association avec les informations correspondantes : Distance, dénivelé, difficultés éventuelles...

Les randonneurs se doivent d'être respectueux du Responsable de la sortie dans le déroulé de la sortie : Itinéraire choisi...

Chaque responsable doit transmettre au Président par SMS en fin de journée un compte rendu de la balade : Nombre de participants, dénivelé et distance parcourus, conditions générales de la balade.

Covoiturage : 3 personnes au maximum par voiture + le chauffeur.

Pour le calcul de l'indemnité : Dans un souci d'équité entre les voitures, se référer à « Mappy » ou autres sites d'itinéraires pour évaluer les distances à parcourir x 0.10 € le km (par personne)

Les invités : Le référent du groupe doit impérativement faire remplir la fiche « Invité » à la personne concernée. A défaut, elle ne sera pas couverte par l'assurance de l'association en cas d'accident. Pour rappel, l'adhésion est obligatoire au bout de 2 sorties.

Groupe A : Suite à la démission de Christine FORVEIL, Jean-Noël CHALVIN prend le relais.

Pour rappel, le rôle du référent **est d'assurer le lien** entre les randonneurs du groupe et les membres du Conseil d'administration **dans la transmission des informations. Il n'est pas tenu d'assurer la programmation de toutes les sorties au sein du groupe.**

La fonction de responsable de sortie peut être assurée par une tierce personne souhaitant organiser une randonnée et peut varier d'une semaine sur l'autre.

III - Evènements 2024 :

Repas de Noël : 10 décembre 2024 au foyer municipal de Bourg d'Oisans.

Etat des lieux prévus à 8H30 avec les services de la mairie. Une petite balade sera organisée par Michel SALVETTI dans la plaine de 9h00 à 11H30.

Randonnée nocturne hivernale : 4 février 2025 à BONS

René VIVARAT organise une sortie : Raquettes, si la neige le permet. Puis rendez-vous pour dîner au restaurant « La Mansio » à Bons.

Repas champêtre : Juin 2025

Le repas se faisant depuis plusieurs années sur la Commune d'Ornon, il est suggéré de s'orienter sur d'autres communes de l'Oisans. Auris a été choisi pour 2025.

Forum des Associations : Septembre 2025

Il est proposé de participer au forum des Associations organisé à la rentrée de septembre par la Commune de Bourg d'Oisans, afin de faire connaître l'association et espérer de nouveaux adhérents.

Téléthon : Décembre 2025

L' Association des Randonneurs de l'Oisans souhaite relancer le téléthon sur Bourg d'Oisans en partenariat avec d'autres associations de l'Oisans. Celles-ci seront sollicitées au printemps.

Points divers :

Le Président déplore le manque de participants aux différentes sorties organisées (voyage surprise, sortie nocturne estivale). Il sera discuté à l'Assemblée Générale de la reconduction ou pas de ses activités, ou sous une autre forme.

Une réunion de travail est prévue le 6 janvier 2025 afin d'actualiser les clauses du règlement intérieur de l'association.

LE PRESIDENT



RAYMOND GASTAUD